

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 16 mai 2013

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 9.1, 9.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h00.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.3), M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 7.6), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du 0.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 9.2), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jean-Noël FLEURY, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 0.3), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 3.4), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD (à partir du 0.3), M. Jean-Marie GIRERD (jusqu'au 2.4), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au 5.1), M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER (à partir du 0.2 et jusqu'au 9.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 2.4), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.2), Mme Corinne TISSIER, Mme Nicole WEINMAN (à partir du 5.2) Boussières : M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 0.3) Deluz : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE) Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirole : M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines : M. Marcel FELT (représenté par Mme Ada LEUCI) Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 2.4), M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 2.4) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE Rancenay : M. Michel LETHIER (représenté par M. Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au 9.2) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE (à partir du 2.1)

Étaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Philippe GONON, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Chalezeule : M. Raymond REYLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Denis JOLY Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Marie-Christine THEVENOT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Saône : Mme Maryse BILLOT Thise : M. Bernard MOYSE Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : G. VERRO, YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. FELLMANN (à partir du 2.1), D. GENDRAUD (jusqu'au 0.2), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 3.3), JP. GOVIGNAUX (à partir du 5.2), V. HINCELIN, J. MARIOT, A. MENETRIER, N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 0.2), J. PANIER (à partir du 2.1 et jusqu'au 2.4), D. POISSENOT, J. ROSSELOT (jusqu'au 2.4), S. WANLIN, N. WEINMAN (jusqu'au 5.1), Z. YASSIR-COUVAL, A. BLESSEMILLE, D. PARIS, D. JOLY, J. MENIGOZ, MC. THEVENOT, JP. ISSARTEL (à partir du 2.1), B. MOYSE, M. DE WILDE BESANCON (jusqu'au 9.2)

Mandataires : S. RUTKOWSKI, MN. SCHOELLER, B. FALCINELLA, M. LOYAT (à partir du 2.1), E. DUMONT (jusqu'au 0.2), N. BODIN (jusqu'au 3.3), F. MONNEUR (à partir du 5.2), F. PRESSE, L. HAKKAR, S. JOLY, B. CYPRIANI, P. BONNET (à partir du 0.2), J. SCHIRRER (à partir du 2.1 et jusqu'au 2.4), A. GHEZALI, JM. GIRERD (jusqu'au 2.4), C. MICHEL, JC. ROY (jusqu'au 5.1), C. DEVESA, B. VIONNET, C. PREIONI, A. LEUCI, M. CRABBÉ-DIAWARA, C. BARTHELET, S. COURBET (à partir du 2.1), J. TARBOURIECH, F. GALLIOU (jusqu'au 9.2)

Délibération n°2013/002109

Rapport n°7.7 - Rétrocession à la sedD de la parcelle « AD7 - Champ Franois » située sur la commune de Serre-les-Sapins et propriété du Grand Besançon

**Rétrocession à la sedD de la parcelle « AD7 - Champ François »
située sur la commune de Serre-les-Sapins et propriété du Grand Besançon**

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président
Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017	Montant prévu au BP 2013 : 0 €
« Revente patrimoine acquis »	Montant de l'opération : 95 424 €

Résumé :

Le Grand Besançon, par le biais d'une décision du Conseil communautaire du 26 juin 2006, a acquis 2 parcelles sur la commune de Serre-les-Sapins, en vue de soutenir le projet de création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) à vocation d'habitat mixte, conformément aux orientations du PLH 2006-2012. Dans le cadre de ce programme, la CAGB souhaitait en effet apporter son appui aux opérations d'urbanisme et d'aménagement comprenant une part significative de logements publics.

Le présent rapport a pour objet la rétrocession de l'une des parcelles acquises par le Grand Besançon au profit de l'aménageur de la ZAC.

La commune de Serre-les-Sapins qui compte actuellement 1 571 habitants, porte depuis 2000 le projet d'aménagement d'un nouveau quartier à vocation d'habitat de 14,5 hectares sur le secteur des « Epenottes - Champ-François ».

Ce projet a notamment vocation à :

- couper court à une urbanisation communale rapide et uniforme gouvernée par le marché immobilier,
- gérer l'urbanisation en évitant les déséquilibres (sous équipement en réseaux d'assainissement, desserte, équipement scolaire),
- promouvoir un habitat mixte et diversifié.

Sur le plan juridique, cet aménagement a fait l'objet d'un « dossier de création de ZAC » approuvé par délibérations du Conseil Municipal des 18 juillet 2006 et 12 avril 2011, suivi d'un dossier de réalisation validé par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2012.

La réalisation de ce nouveau quartier de **265 logements** (pavillonnaires, pavillonnaires jumelés, collectifs) **dont 32 logements publics** a été confiée par voie de concession à la sedD. Elle se déroulera en trois tranches successives sur une période de 10 ans. A noter que le volume global de logements locatifs publics sera susceptible d'évoluer à la hausse.

Conformément aux fiches 1, 8 et 9 du programme d'action du PLH 2006-2012, cette opération bénéficiera d'une part, du soutien financier du Grand Besançon auprès des organismes HLM en termes de subventionnement (subvention d'équilibre de l'ordre de 185 000 € environ pour 32 logements publics) et de garantie des prêts dédiés aux opérations de construction de logements locatifs publics. La définition d'une stratégie foncière à l'échelle du Grand Besançon est actuellement en cours de réflexion. Celle-ci devrait permettre d'aider de manière plus accrue à la réalisation de logements à loyer conventionné. Par ailleurs, ce projet d'aménagement a d'ores et déjà bénéficié du soutien de la CAGB sous forme d'acquisition et de portage de deux terrains situés dans le périmètre de la ZAC.

Il s'agit des 2 parcelles cadastrées suivantes :

section	n°	lieudit	surface	Actes notariés	Prix/ €
AD	2	Champ de Franois	64a28	Acte du 30/11/ 2006	79 616
AD	7	Champ de Franois	79a52	Acte 27/10/ 2006 et 30/11/ 2006	95 424

Ces biens devant être rétrocédés à terme à l'opérateur bénéficiaire de la concession d'aménagement soit la sedD, au moment de la réalisation de la ZAC.

L'opération d'aménagement comprend l'ensemble des travaux de viabilité à réaliser pour répondre aux besoins des futurs occupants (travaux de voirie, réseaux, espaces publics et équipements publics internes à la zone). Les travaux d'aménagement de la première phase ont débuté le 26 novembre 2012 (voiries primaires, réseaux secs et humides).

La sedD, en qualité de concessionnaire, a par conséquent sollicité auprès du Grand Besançon la rétrocession de la parcelle « **AD 7 - Champ de Franois** » d'une surface de **79ares52**.

Cette rétrocession au bénéfice de la sedD interviendra moyennant un prix de **95 424 €**, conformément à l'estimation de France Domaine du 08/11/ 2012 (précision étant donnée que ce bien est libre de toute occupation, l'indemnité d'éviction due à l'exploitant ayant été régularisée au jour de l'acquisition de l'assiette par la CAGB).

MM. BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la cession de la parcelle cadastrée « AD 7 - lieu dit Champ de Franois » d'une surface de 79ares52 au bénéfice de la sedD pour un montant global de 95 424 €,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette cession.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

